



Modifier un arrêt de travail en accident du travail

Par **lavandeyar**, le **17/12/2015** à **09:35**

Bonjour ,

Je suis en arrêt de travail depuis février 2014 , seulement c'était un accident du travail mais mon employeur ne souhaitait pas que je le déclare tel quel donc me convoque et me dit que de toute façon je n'aurais pas de perte de salaire que l'entreprise me paierait le complément des indemnités journalières, m'aiderait en cas de problèmes financiers et aussi garderais mes avantages (véhicule de la société). Comme je pensais que l'arrêt aurait duré que quelques jours j'ai accepté. Hors bien entendu ses belles paroles n'ont pas été tenues (retrait de ma prime de fin d'année aussitôt et bien sûr aucunes aides financières en attendant le premier paiement de mes indemnités journalières). Je viens de voir le médecin conseil de la sécu et le médecin du travail ils me disent que je ne pourrais plus reprendre mon travail car j'étais étancheur j'ai des tassements des vertèbres je porte un corset rigide et mon travail consiste surtout à monter les matériaux le plus souvent à l'échelle sur les toits (bouteilles de gaz, rouleaux d'isolant etc) je suis salarié dans cette entreprise depuis 29 ans j'ai fait une demande de reconnaissance de maladie professionnelle qui a été refusée car pas de hernie discale, vu les circonstances je souhaiterais savoir si je peux modifier mon arrêt maladie en accident du travail? Si oui comment faire? Sachant que j'étais pas tout seul sur le chantier quand c'est arrivé.

Par **morobar**, le **17/12/2015** à **11:03**

Bonjour,

Le temps vous est compté, la prescription est de 2 ans.

A part vous déplacer à la CPAM, je vois 2 angles de recours.

*a) exposer les faits à la CPAM et demander la requalification de la maladie en AT, en citant les témoins de l'accident

*b) ouvrir auprès de la CRA (commission de recours amiable) de cette CPAM un recours en reconnaissance des fautes inexcusables de l'employeur, absence de déclaration, non respect de son obligation de sécurité.

Mais surtout faites vous aider en recherchant l'aide d'une association de victimes d'accident du travail.

Votre médecin traitant ne s'est pas montré de bon conseil en ne délivrant pas un arrêt pour accident.

Par **pat76**, le **23/12/2015** à **11:10**

Bonjour

Vous n'aviez pas des collègues auprès de vous lors de votre accident qui pourraient en témoigner?